



RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 27 août 2020

COVID-19 : Bilan journée jeudi 27 août 2020

Covid-19 : décisions de fermeture partielles et reprises d'écoles ou d'établissements scolaires

En application du principe de précaution, et en concertation entre la préfecture, l'ARS, la mairie et le rectorat, voici les décisions prises pour des écoles ou des établissements scolaires :

Saint-André

- Collège Chemin Morin : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 9 enseignants considérés comme cas contacts d'un collègue Covid positif.

Saint-Benoît

- **Reprise Collège Bassin bleu** : suivant les préconisations de l'ARS : reprise pour les 48 élèves et 15 enseignants qui ne sont pas considérés comme cas contacts. Poursuite de leur quatorzaine pour les deux élèves Covid positif.

Saint-Denis

- École maternelle Gisèle Calmy : maintien à domicile des 21 élèves et de l'enseignante d'une classe de Grande section, avec campagne de dépistage prévue samedi 29 août.
- Collège Bois de Nèfles : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 49 élèves de 2 classes, considérés comme cas contacts de 2 élèves Covid positif.
- Lycée Mémona Hintermann Affèjee : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, de 134 élèves de 6 classes, considérés comme cas contacts d'un enseignant Covid positif.
- **Reprise Lycée privé François Xavier** : suivant les préconisation de l'ARS, reprise pour les 16 élèves d'une classe et d'un enseignant qui ne sont pas considérés comme cas contacts. Poursuite de sa quatorzaine par l'élève Covid positif.

Contact presse

Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

- **Reprise Lycée professionnel Julien de Rontaunay** : suivant les préconisations de l'ARS, reprise lundi 31 août pour les 30 élèves d'une classe et l'enseignant qui ne sont pas considérés comme cas contacts. Poursuite de sa quatorzaine par l'élève Covid positif.
- **Reprise Lycée Georges Brassens** : suivant les préconisations de l'ARS, reprise pour les 6 enseignants qui ne sont pas considérés comme cas contacts.
- **Reprise Lycée Bellepierre** : suivant les préconisations de l'ARS, reprise pour les 60 élèves des deux classes et les 11 enseignants qui ne sont pas considérés comme cas contacts. Poursuite de sa quatorzaine par l'élève Covid positif.

Sainte-Marie

- École maternelle Desbassyns : maintien à domicile, dans l'attente des préconisations de l'ARS, des 27 élèves, deux enseignantes et de l'Atsem d'une classe de Moyenne section. Campagne de dépistage prévue samedi 29 août.

Saint-Paul

- **Reprise Lycée Saint-Paul IV** : suivant les préconisations de l'ARS, reprise lundi 31 août pour les 17 élèves d'une classe et les 7 enseignants qui ne sont pas considérés comme cas contacts. Poursuite de sa quatorzaine par l'élève Covid positif.

Le protocole sanitaire mis à jour le 26 août renforce les mesures de port du masque

Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École.

Désormais, le port du masque est obligatoire pour tous personnels, en présence en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Le port du masque est obligatoire pour tous les collégiens et lycéens, y compris pendant les récréations.

Informations sur la continuité pédagogique

La continuité pédagogique est activée dès qu'un élève est maintenu à domicile. Elle repose sur un lien social établi par l'enseignant avec l'élève et sa famille, le groupe ou la classe, selon la situation rencontrée, et sur la mise à disposition de ressources et d'activités pédagogiques afin d'assurer un rythme d'acquisition similaire aux élèves qui seraient en présentiel. Les systèmes d'information du rectorat et les outils numériques utilisés, comme les espaces numériques de travail ou les blogs d'école, sont les supports de cette continuité.

Pour les familles qui le souhaitent, des documents pédagogiques sont mis à leur disposition sous format papier dans les écoles et établissements concernés.

Les parents sont acteurs de cette continuité pédagogique en prenant connaissance des travaux demandés à leurs enfants et en les mobilisant sur les apprentissages selon les recommandations des enseignants.

Contact presse Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9

Rappel de la procédure mise en œuvre en cas de détection d'un cas Covid avéré positif

Dès qu'une école ou un établissement scolaire est informé d'un cas Covid-19 avéré positif chez un élève ou un personnel :

- Prise en charge et isolement de la personne (si elle est encore dans les locaux).
- Enquête immédiate sur le respect des gestes barrières et identification des éventuels cas contact
- Information immédiate de l'ARS et mise en œuvre des recommandations faites en retour.

Les grands principes du protocole sanitaire pour protéger tous les élèves et les adultes et assurer l'éducation pour tous

- Respect des gestes barrière.
- Port du masque pour les adultes, les collégiens et les lycéens.
- Hygiène des mains.
- Nettoyage et aération des locaux.

Tous mobilisés

- Les parents d'élèves s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école, au collège ou au lycée, en cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition brutale de symptômes évoquant le Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Ils s'engagent à fournir un masque à leurs enfants collégiens et lycéens.
- Les personnels ne doivent pas venir sur leur lieu de travail en cas de fièvre ou de symptômes évoquant le Covid-19, porter un masque de protection dans les situations où la distanciation d'un mètre ne peut être garantie.
- Les accompagnateurs et les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

Contact presse Service communication du rectorat

Tél : 0692 42 42 68
Mél : ce.communication@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis Cedex 9